

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

**49479 Ibbenbüren**

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 1 / 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Chlorure de fer (III), en solution**

**UFI: 8THS-20FA-820N-VAF6**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Floculation- et précipitant l'agent  
Traitement des eaux : eau potable, eaux industrielles, eaux usées  
Assainissement des sols  
Application industrielle : Matières premières pour l'industrie chimique et les procédés métallurgiques

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** SIDRA WASSERCHEMIE GmbH  
Zeppelinstraße 27  
49479 Ibbenbüren / ALLEMAGNE  
Téléphone (+49) 05459-54-0  
Téléfax (+49) 05459-5454  
Site internet www.sidra.de  
E-mail info@sidra.de

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@sidra.de

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH  
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 2 / 15

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Chlorure de fer (III)

Dichlorure de nickel

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

## 2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Corrosif pour les métaux.

Dangers pour la santé

La température du produit peut s'élever à 50°C au maximum à la livraison.  
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.  
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**  
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 3 / 15

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - 45	Chlorure de fer (III) CAS: 7705-08-0, EINECS/ELINCS: 231-729-4, Reg-No.: 01-2119497998-05-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Met. Corr. 1: H290
0,01 - < 0,012	Dichlorure de nickel CAS: 7718-54-9, EINECS/ELINCS: 231-743-0, EU-INDEX: 028-011-00-6 GHS/CLP: Carc. 1A: H350i - Muta. 2: H341 - Repr. 1B: H360D - Acute Tox. 3: H301 H331 - STOT RE 1: H372 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1 SCL [%]: >= 0,01: Skin Sens. 1: H317, >= 20: Skin Irrit. 2: H315, 0,1 - <1: STOT RE 2: H373, >= 1: STOT RE 1: H372

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Risque de lésions oculaires graves.  
Réactions allergiques

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Acide chlorhydrique (HCl).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection complet.  
  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

**49479 Ibbenbüren**

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 4 / 15

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber le produit.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.  
Éliminer des petites quantités avec de l'eau.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les SECTION 8+13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Éviter la formation d'aérosol.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
La température du produit peut s'élever à 50°C au maximum à la livraison.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Prévoir un sol résistant aux acides.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
  
Ne pas stocker avec des métaux.  
Ne pas stocker avec des agents réducteurs.  
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir la SECTION 1.2

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 5 / 15

**RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

non applicable

**Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)**

non applicable

**DNEL**

Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,8 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets locaux à court terme, 20 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,28 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,4 mg/kg bw/day

**PNEC**

Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)  
lunettes de protection (EN 166:2001)

**Protection des mains**

0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

**Protection corporelle**

Vêtement de protection résistant aux acides (EN 340)

**Divers**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.  
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.  
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée E-P2 (DIN EN 14387)

**Risques thermiques**

oui  
Voir la SECTION 7.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

**49479 Ibbenbüren**

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 6 / 15

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	< 1
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,30 - 1,43 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: 20 mPa\*s (20°C).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).  
Corrosif pour les métaux.  
Réagit au contact des réducteurs.

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

**49479 Ibbenbüren**

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 7 / 15

#### **10.4 Conditions à éviter**

Voir la SECTION 7.2.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Corrosif pour les métaux.  
Alcaliques

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Chlorure d'hydrogène (HCl).

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**  
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 8 / 15

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 500 - < 1500 mg/kg
Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
LD50, oral, rat, 175 - 500 mg/kg
LD50, oral, rat, 186 mg/kg (IUCLID)
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
LD50, oral, Souris, 440 - 1300 mg/kg bw
LD50, oral, rat, 301 - 2000 mg/kg bw

##### Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
LD50, dermique, rat, 881 - 2000 mg/kg bw

##### Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 5 mg/l 4h

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésion oculaire grave.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Méthode de calcul

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
aucun effet nocif observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
lapin, in vivo, OECD 405, corrosif

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant  
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Méthode de calcul

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
un effet néfaste observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
lapin, in vivo, OECD 404, irritant

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Méthode de calcul

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023 Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 9 / 15

dermique, un effet néfaste observé
inhalatoire, un effet néfaste observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
Souris, in vivo (LLNA), OECD 429, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
NOAEL, oral, 10 mg Ni sulphate hexahydrate/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, 0,12 mg Ni sulphate hexahydrate/m <sup>3</sup> air
LOAEC, inhalatoire, 0,25 mg Ni sulphate hexahydrate/m <sup>3</sup>
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Etude in vivo, aucun effet nocif observé
LOAEC, inhalatoire, lapin, 1,4 mg/m <sup>3</sup> , Etude in vivo, un effet néfaste observé

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
Hamster de Chine, in vitro cytogenicity / chromosome aberration stud, un effet néfaste observé
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
in vitro gene mutation study in bacteria, OECD 471, négatif

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Fécondité**

Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
NOAEL, intraveineuse, rat, 200 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 200 mg/kg bw/D (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

**- Développement**

Substance
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
NOAEL, intraveineuse, rat, 200 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 200 mg/kg bw/D (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
NOAEC, oral, 11 mg Ni/kg/d
NOAEC, inhalatoire, 0,1 mg Ni/m <sup>3</sup>

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH

49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 10 / 15

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 11.2.2 Autres informations

Aucun

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
LC50, (96h), Brachidanio rerio, > 100 mg/l (IUCLID)
EC50, (48h), Daphnia magna, 6,68 mg/l (IUCLID)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,66 mg/l (IUCLID)
NOEC, (96h), Brachidanio rerio, 32 mg/l (IUCLID)
NOEC, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,1 mg/l (IUCLID)
NOEC, (48h), Daphnia magna, 1,8 mg/l (IUCLID)
Chlorure de fer (III), CAS: 7705-08-0
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 20,3 mg Fe/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 9,6 mg Fe/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

#### Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est utilisé comme agent précipitant et floculant.

#### Biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**  
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 11 / 15

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.  
Consulter le fabricant pour le recyclage.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

060313\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102  
150104  
150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 2582

Transport fluvial (ADN) 2582

Transport maritime selon IMDG 2582

Transport aérien selon IATA 2582

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

**49479 Ibbenbüren**

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 12 / 15

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport routier vers ADR/RID** Chlorure de fer (III), en solution  
 - Code de classification C1  
 - Etiquettes de danger   
 - ADR LQ 5 I  
 - ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

**Transport fluvial (ADN)** Chlorure de fer (III), en solution  
 - Code de classification C1  
 - Etiquettes de danger 

**Transport maritime selon IMDG** Ferric chloride, solution  
 - EMS F-A, S-B  
 - Etiquettes de danger   
 - IMDG LQ 5 I

**Transport aérien selon IATA** Ferric chloride, solution  
 - Etiquettes de danger 

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport routier vers ADR/RID** 8  
**Transport fluvial (ADN)** 8  
**Transport maritime selon IMDG** 8  
**Transport aérien selon IATA** 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

**Transport routier vers ADR/RID** III  
**Transport fluvial (ADN)** III  
**Transport maritime selon IMDG** III  
**Transport aérien selon IATA** III

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**  
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 13 / 15

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- <b>Commentaire relatif aux composants</b>	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- <b>annexe I (REACH)</b>	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- <b>annexe XIV (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- <b>annexe XVII (REACH)</b>	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	0%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**  
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 14 / 15

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Jugement d'experts)  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)  
Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)

**SIDRA WASSERCHEMIE GmbH**

**49479 Ibbenbüren**

Date d'émission 22.11.2023, Révision 22.11.2023

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 15 / 15

Positions modifiées

13.1

Copyright: Chemiebüro®